



DECISION N° 2024-30

Portant approbation d'une modification du marché passée en application
de l'article R.2194-6 2° du Code de la Commande Publique

Modification du marché n°1 Marché n°2024-06 – Fourniture et livraison de conteneurs Lot 1 : Conteneurs semi-enterrés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L5211-10,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis relatif aux seuils de procédure pour les années 2024 et 2025, publié au Journal Officiel du 07 décembre 2023,

VU la délibération n°2020-34 du Comité syndical du 31 août 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 800 000 € par marché, quelle que soit la procédure et après décision de la Commission d'Appel d'Offres si nécessaire,

VU la décision n°2024-06 en date du 13 mai 2024 approuvant la signature du marché n°2024-06 relatif à la fourniture et à la livraison de conteneurs – lot n°1 : Conteneurs semi-enterrés, conclu avec la société THIERRY LEMEE TP de MONTSURS (53), en solution de base, pour un montant de **13 740.00 € H.T.**, selon le détail quantitatif et estimatif, calculé sur la base d'une fourniture annuelle de 3 conteneurs semi-enterrés,

VU l'attribution du marché n°2024-06 notifié le 13 mai 2024 à la société THIERRY LEMEE TP de MONTSURS (53),

VU le courrier de cession de branche d'activité en date du 31 mai 2024 de la société THIERRY LEMEE TP au profit de la TLTP ENVIRONNEMENT, immatriculée sous le numéro de SIRET 982 481 624 00012, pour l'activité de négoce de mobiliers de pré-collecte des déchets,

CONSIDERANT que TLTP ENVIRONNEMENT remplit les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur public pour la participation à la procédure de passation du marché initial,

Le Président du SIVOM du Born,

DECIDE

- d'approuver la modification n°1 du marché n°2024-06 relatif à la fourniture et à la livraison de conteneurs semi-enterrés, conclue avec la société TLTP ENVIRONNEMENT de MONTSURS (53), afin d'entériner le changement du titulaire du marché, à la suite de l'avis de cession de branche d'activité de la société THIERRY LEMEE TP au profit de la société TLTP ENVIRONNEMENT,
- de signer la modification n°1 du marché et toutes pièces en découlant,



- de rendre compte de cette décision au Comité syndical au cours de sa prochaine séance.

Madame la Directrice et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pontenx-les-Forges, le 04 juin 2024

Le Président,
Éric SOULES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.